



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2023-09034

PUBLIÉ LE 15 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2023-09-14-00001 - Arrêté portant délégation de signature pour la responsable du SDIF de Tours (1 page)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2023-09-14-00001

Arrêté portant délégation de signature pour la  
responsable du SDIF de Tours

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**  
94, boulevard Béranger  
CS 33228  
37032 TOURS CEDEX 1

### **Décision de délégation de signature pour la responsable du SDIF de Tours**

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu l'article L 255 A du livre des procédures fiscales ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Thierry POURQUIER, administrateur de l'Etat, en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision d'installation de la DGFIP en date du 4 avril 2019 fixant au 14 juillet 2019 la date d'installation de M. Thierry POURQUIER dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire, responsable des services fiscaux dans le département ;

#### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Mme Magali MUSSEAU, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du Service départemental des impôts fonciers (SDIF) de Tours, pour liquider et émettre les titres de perception mentionnés à l'article L 255 A du livre des procédures fiscales.

**Article 2 :** Les dispositions de la présente décision prennent effet au 15 septembre 2023.

**Article 3 :** La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à TOURS, le 14 septembre 2023

*signé*

Thierry POURQUIER